

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**  

---

ANNEE 1955  

---

Service des Commissions.  

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**  

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 19 janvier 1955.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a demandé à être saisie pour avis des projets de loi :

a) (n° 757, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier : 1° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la Convention sur les relations entre les Trois Puissances et la République fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952 ; 2° la Convention relative à la présence des

troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, signée à Paris le 23 octobre 1954 ;

b) (n° 768, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954 ;

c) (n° 777, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés, relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements ;

d) (n° 758, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne.

Elle a désigné comme rapporteurs pour avis M. Bardon-Damarzid, pour les trois premiers projets de loi précités, et M. d'Argenlieu, pour le dernier.

La commission a ensuite désigné M. Tamzali, en remplacement de M. Jaubert, pour la représenter au sein de la commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième Plan de modernisation et d'équipement.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 19 janvier 1955.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rendu compte à ses collègues de la dernière entrevue qu'il a eue, la veille, avec M. Mendès-France : il résulte des entretiens du Président du Conseil avec le Chancelier Adenauer, que l'accord paraît s'être réalisé en ce qui concerne les questions relatives à la préparation et à l'exécution du referendum dans la Sarre, de même que sur les pouvoirs éventuels du Haut-Commissaire et le moyen de règlement des litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application du statut sarrois. En revanche, des négociations complémentaires seront nécessaires en ce qui concerne l'article 12 et l'établissement pro-

gressif des relations économiques entre la République fédérale d'Allemagne et la Sarre.

En tous les cas, il demeure entendu que le Statut de la Sarre ne saurait être remis en cause et qu'il demeure incommutable.

M. Marius Moutet ayant fait savoir qu'il renonçait, pour des raisons personnelles, au rapport qui lui avait été confié à titre officieux, sur le projet de loi tendant à la ratification du protocole modifiant le Traité de Bruxelles et créant l'Union de l'Europe Occidentale, la commission a demandé à M. Michel Debré de se charger également de ce rapport.

M. Michel Debré a donc été nommé rapporteur du projet de loi (n° 777, année 1954) en même temps que des projets de loi (n° 757, année 1954) et (n° 768, année 1954) de telle sorte que l'ensemble des Accords de Paris sera présenté par le même rapporteur, afin d'en affirmer l'indivisibilité.

M. Pinton a donné connaissance à la commission de son rapport sur le projet de loi (n° 758, année 1954) tendant à la ratification de l'Accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la France et l'Allemagne.

Après avoir donné un historique complet des négociations préalables, le rapporteur a fait ressortir les concessions très importantes que la France a dû faire dans cet instrument diplomatique. Il a reconnu que l'accord sur la Sarre laissera des sujets de doute et d'inquiétude et qu'il n'est qu'un compromis. Si on sait ce que la France a cédé, on doit redouter, d'autre part, les risques d'un contentieux sur le régime futur.

Cependant, le rapporteur a souligné que, malgré les lacunes touchant le rôle du Commissaire européen et le régime de la période intermédiaire, l'Accord sur la Sarre réussira dans la mesure où la France et la Sarre s'efforceront de développer un climat de compréhension mutuelle: c'est sur une prise de conscience par la Sarre de son indépendance et des avantages matériels et moraux qui peuvent en découler que repose la valeur durable du Traité. Les conclusions du rapporteur ont été assorties d'un certain nombre de réserves qui doivent procurer l'occasion au Gouvernement de donner des clartés complémentaires.

Une large discussion s'est ouverte sur les conclusions du rapporteur à laquelle ont pris part, notamment, MM. Augarde,

Chaintron, Léonetti, Réveillaud, Commin, Michel Debré, Léo Hamon, Marius Moutet et Alain Poher qui ont manifesté, d'une façon générale, le désir d'entendre le Président du Conseil non seulement sur le problème sarrois mais sur l'ensemble des Accords de Paris.

Les conclusions générales du rapport de M. Pinton ont été approuvées par 22 voix contre 2.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 19 janvier 1955.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission, mise au courant par son président des éventuelles mesures de réorganisation du Ministère de la Défense nationale, tendant, en particulier, à la création d'un Ministère des Armements, a adopté la motion suivante :

« Vivement émue à l'annonce des actuels projets de réorganisation du Ministère de la Défense nationale, la commission de la Défense nationale du Conseil de la République estime qu'aucune mesure de cet ordre ne saurait être prise avant le vote des lois organiques militaires attendu depuis de longues années et, en tout état de cause, avant consultation des commissions parlementaires intéressées. »

Elle a, ensuite, désigné M. de Maupeou comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 757, année 1954) autorisant le Président de la République à ratifier les Accords de Paris.

Enfin, la commission a entendu un exposé préliminaire de M. de Maupeou portant, notamment, sur les modifications apportées au Traité de Bruxelles par le Traité de Paris, sur la composition et les attributions du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale et sur l'organisation, les fonctions et les moyens d'action de l'Agence pour le contrôle des armements.

## EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mardi 18 janvier 1955.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.*

— La commission a adopté le rapport pour avis de M. Lamousse sur les chapitres du Budget de l'Education nationale, concernant les lettres et les arts.

L'orateur, qui a souhaité le rétablissement du Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, avait successivement développé les activités des trois grandes directions :

- arts et lettres ;
- architecture et monuments de France ;
- bibliothèques.

La commission a, ensuite, décidé de donner un avis favorable sur l'ensemble du projet de loi (n° 727, année 1954), relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère de l'Education nationale pour l'exercice 1955.

## FINANCES

**Mardi 18 janvier 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté, sur le rapport de M. Mar-rane, le budget annexe de la Caisse nationale d'Epargne (projet de loi n° 635, année 1954). Une réduction indicative a été effectuée sur le chapitre 60-70 au sujet du fonds de dotation.

M. Saller a ensuite présenté son rapport sur le budget de la France d'Outre-Mer (projet de loi n° 740, année 1954). La commission a, notamment, décidé de bloquer partiellement un certain nombre de crédits pour obtenir du Gouvernement qu'il réalise des réformes dans l'organisation administrative. En outre, elle a rétabli les crédits abattus par l'Assemblée Nationale aux chapitres 31-01, 31-23 et 31-31.

L'ensemble du budget a été adopté.

**Jeudi 20 janvier 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Bousch

sur le Budget des Etats associés (projet de loi n° 744, année 1954). Elle a décidé d'ajourner l'examen de ce projet jusqu'à ce que des précisions lui soient fournies par le Président du Conseil sur la politique du Gouvernement en Indochine.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mardi 18 janvier 1955.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — M. Josse, rapporteur de la proposition de loi (n° 549, année 1954) relative à la réorganisation municipale en A. O. F., en A. E. F., au Togo, au Cameroun et à Madagascar, a donné lecture de son avant-rapport, dont les principaux points portent sur l'erreur du législateur qui veut consacrer par une loi la création d'un certain nombre de municipalités, prérogative qui doit revenir aux Assemblées Territoriales, sur le maintien du double collège et sur l'octroi du droit de vote aux seuls citoyens qui justifient du paiement de l'impôt pendant deux années consécutives.

La commission a ensuite abordé la discussion générale à laquelle ont participé, notamment, MM. Castellani, Dia et Gondjout.

**Mercredi 19 janvier 1955.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a poursuivi la discussion de l'avant-rapport de M. Josse sur la proposition de loi (n° 549, année 1954) relative à la réorganisation municipale en A. O. F., en A. E. F., au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

M. Riviérez a présenté, au nom de l'opposition, les objections aux principaux points de l'exposé du rapporteur.

M<sup>me</sup> Crémieux, MM. Doucouré, Grassard et Romani sont ensuite intervenus et la commission a décidé de se prononcer, à une prochaine séance, sur la prise en considération du rapport de M. Josse.

**Jeudi 20 janvier 1955.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — Après avoir entendu les réponses de M. Josse aux objections qui lui avaient été présentées aux précédentes

séances, la commission a décidé, par 19 voix contre 11, la prise en considération de son avant-rapport.

En l'absence des membres de l'opposition qui avaient déclaré, après ce scrutin, sur l'initiative de M. Ajavon et malgré l'intervention de M. Rivièrez, renoncer à participer aux travaux de la commission, le nouveau texte proposé par M. Josse a été adopté par 18 voix contre 2 (M<sup>me</sup> Crémieux et M. Bertaux).

### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 20 janvier 1955.** — *Présidence de M. Muscatelli, président.* — La commission, sur le rapport de M<sup>me</sup> Devaud, a adopté sans modification le projet de loi (n° 606, année 1954) relatif au régime électoral des chambres de commerce d'Algérie.

### JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Jeudi 20 janvier 1955.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a examiné les amendements n° 1 (de M. Coudé du Foresto) et n° 2 (de M. Vourc'h) au texte du rapport de M. Rabouin (n° 6, année 1955) sur le projet de loi (n° 767, année 1954) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à fixer, pour une nouvelle période de trois années, les contingents de décorations sans traitement attribués aux administrations publiques et à modifier la loi validée du 29 juin 1942 relative à la discipline de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire.

Ces deux amendements ont été rejetés, le premier par 7 voix et 2 abstentions, le second par 5 voix et 5 abstentions.

La commission a, ensuite, examiné pour avis deux projets de décret que le Gouvernement se propose de prendre, en application de la loi n° 54-809 du 14 août 1954 sur les pouvoirs spéciaux :

— l'un relatif à la faillite, au règlement judiciaire et à la réhabilitation ;

— l'autre instituant une procédure de concordat préventif.

Après avoir entendu M. Jean Geoffroy qui lui a présenté un exposé sur les réformes projetées, la commission a décidé à l'unanimité :

1° D'émettre un avis favorable à la publication du premier texte, sous réserve de quelques observations et propositions de modifications ;

2° De donner un avis défavorable à la publication du second projet de décret.

Ont été nommés rapporteurs :

— M. Marcel Molle, de la proposition de loi (n° 762, année 1954) de M. Clavier, tendant à modifier les dispositions de l'article 3 du décret n° 53-706 du 9 août 1953 modifiant la loi du 7 mars 1925 relative aux conditions de fonctionnement des sociétés à responsabilité limitée ;

— M. Delalande, du projet de loi (n° 765, année 1954), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certaines dispositions relatives à la fixation des audiences et à la répartition des magistrats dans les chambres des Cours d'appel et des tribunaux de première instance, et à la représentation devant les justices de paix ;

— M. Jean Geoffroy, de la proposition de loi (n° 3, année 1955) de M. Gaston Charlet, tendant à modifier l'article 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Ont été nommés rapporteurs pour avis :

— M. Delalande, de la proposition de résolution (n° 773, année 1954) de M. de Villoutreys, tendant à inviter le Gouvernement :

1° A appliquer, dans sa lettre et dans son esprit, la loi n° 54-417 du 15 avril 1954, concernant le Crédit mutuel du Bâtiment ;

2° A rembourser au taux minimum de 80 % les versements des souscripteurs ;

4° A décider un abaissement du taux des avances faites par la Caisse des Dépôts et Consignations au Crédit Foncier, dont la commission des finances est saisie au fond ;

— M. Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 761, année 1954), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la responsabilité des départements à la suite des accidents subis par les membres du Conseil général dont la commission de l'intérieur est saisie au fond.



La commission a, enfin, désigné M. Bardon-Damarzid à l'effet de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances (article 26 du Règlement).

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 20 janvier 1955.** — *Présidence de M. Bousch, président.*

— La commission a pris connaissance, d'une part, de la note émanant du Ministère de l'Industrie et du Commerce et, d'autre part, de la résolution votée par le Conseil d'administration des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais sur la fermeture du puits de La Clarence.

Après un bref débat, la commission a maintenu purement et simplement les conclusions qu'elle avait adoptées dans son rapport d'enquête (n° 631, année 1954) sur la fermeture du puits de La Clarence.

Elle a ensuite demandé à être saisie pour avis des projets de loi :

a) (n° 757, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier : 1° Le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les Trois Puissances et la République fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952 ; 2° La convention relative à la présence des troupes étrangères sur le Territoire de la République fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954 ;

b) (n° 768, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris, le 23 octobre 1954 ;

c) (n° 777, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés, relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements, dont M. Armengaud a été désigné comme rapporteur pour avis ;

d) (n° 758, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, dont M. Coudé du Foresto a été désigné comme rapporteur pour avis.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mercredi 19 janvier 1955.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission, sur rapport de M. Michel Debré, a terminé l'examen des propositions de modifications du Règlement du Conseil de la République consécutives à la promulgation de la récente loi constitutionnelle.

La commission a modifié les articles 2, 9, 10, 14, 20, 21, 23, 26, 27, 29, 33, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 64, 65, 78, 79, 88 et 91.

Elle a créé les articles 32 *bis*, 33 *bis*, 48 *bis*, 66 *bis* et 104 *bis*.

La commission a notamment, à l'article 10, substitué pour l'élection du Bureau du Conseil de la République, un mode de scrutin majoritaire au système actuel basé sur la proportionnelle.

Elle a également prévu la création d'une commission spéciale qui sera chargée d'apprécier la recevabilité des propositions de loi déposées par les sénateurs en vertu du nouvel article 14 de la Constitution.

Cette commission sera composée de trois membres de la commission du suffrage universel, de trois membres de la commission des finances et sera présidée par un vice-président du Conseil de la République.

Les autres modifications essentielles du Règlement concernent l'organisation de la navette.

M. Marcilhacy a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 713, année 1954) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi déterminant les caractères fondamentaux de l'Union Française.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLICATION  
DU TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

**Mardi 18 janvier 1955.** — *Présidence de M. Réveillaud, président d'âge* — La commission a procédé à la constitution de son bureau pour 1955.

Ont été élus :

*Président* ..... M. Armengaud.  
*Vice-président*..... M. Coudé du Foresto.  
*Secrétaire* ..... M. Vanrullen.

COMMISSION DE COORDINATION CHARGÉE DE SUIVRE  
L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE  
DU DEUXIÈME PLAN  
DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

**Jeudi 20 janvier 1955.** — *Présidence de M. Tamzali, président d'âge*. — La commission a procédé à la constitution de son bureau pour 1955.

Ont été élus :

*Président* ..... M. Coudé du Foresto.  
*Vice-présidents* ..... M. Philippe d'Argenlieu,  
M. Tamzali.  
*Secrétaires* ..... M. Claireaux,  
M. Charles Durand.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES  
AFFAIRES D'INDOCHINE

**Mardi 18 janvier 1955.** — *Présidence de M. Marius Moutet, président d'âge*. — A l'unanimité des membres présents, sur la proposition du président d'âge, le Bureau précédent a été reconduit ; il était ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Edmond Michelet.
<i>Vice-Présidents</i> .....	M. Motais de Narbonne, M. Brizard.
<i>Secrétaires</i> .....	M. Pinton, M. Romani.

*Présidence de M. Michelet, président.* — Après les remerciements d'usage du président, la commission a décidé d'entendre, lors de sa prochaine séance fixée au vendredi 21 janvier, M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et M. Jean Sainteny, délégué général de la France au Nord-Vietnam.

**Vendredi 21 janvier 1955.** — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, en présence du Ministre des Etats associés, M. Guy La Chambre, la commission a entendu M. Jean Sainteny, délégué général de la France dans le Nord-Vietnam.

Après avoir, tout d'abord, expliqué dans quelles circonstances, à la suite des accords de Genève, le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam avait été amené à solliciter la poursuite des activités des entreprises industrielles et commerciales françaises au Tonkin, M. Jean Sainteny a estimé que, sur le plan culturel, les satisfactions obtenues ont été jusqu'ici beaucoup plus grandes quant au maintien de l'influence française (Lycée Albert-Sarraut, Institut Pasteur, Ecole française d'Extrême-Orient, Institut du radium...).

Dans le domaine économique, les entreprises françaises pourront bénéficier d'une garantie du Gouvernement français sous la forme d'un système d'assurance-crédit ; seules les sociétés de transports ont continué à fonctionner convenablement. Le Ministre d'Etat a été alors amené à préciser la position des différentes catégories d'entreprises en face de leur maintien ou de leur évacuation.

Sur ces différents points, MM. Guy La Chambre et Jean Sainteny ont eu à répondre aux questions qui leur ont été posées par MM. Brizard, Maroger, Motais de Narbonne, Léo Hamon, Le Guyon, Pinton, de Maupeou et Bousch, rapporteur spécial du Budget des Etats associés.

M. Guy La Chambre a donné, ensuite, de larges explications relatives au premier point du questionnaire qui avait été adressé par la commission à M. le Président du Conseil.

Au cours d'une *seconde séance*, tenue dans l'après-midi, M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, a continué de répondre au questionnaire établi par les sénateurs, spécialement aux paragraphes II et III (politique franco-américaine ; accords de Manille).

Plusieurs membres de la commission sont intervenus dans le débat, en particulier M. Motais de Narbonne, sénateur des Français d'Indochine, qui a brossé un tableau très vivant de la situation actuelle dans le Sud-Vietnam, adjurant le Ministre des Etats associés de tout mettre en œuvre pour faire promulguer une constitution susceptible de porter remède aux maux institutionnels dont souffre le Vietnam — et de placer ce pays en condition d'affronter avec toutes les chances de succès des élections libres.

MM. Le Guyon, Marius Moutet, Léo Hamon, Henri Barré et Bousch ont posé à nouveau des questions très précises à M. Guy La Chambre qui leur a longuement répondu.

Enfin, le ministre a consacré une partie de son exposé aux problèmes d'ordre militaire qui avaient été soulevés par M. André Maroselli.

Avant que ne soit levée la séance, M. Bousch a indiqué que la commission des finances désirait entendre le Président du Conseil sur la politique gouvernementale en Indochine ; le Président a déclaré que, selon lui, la commission de coordination des Affaires d'Indochine devait participer à cette réunion.